



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
GROUPE ORANGE

Plan de Déplacement Entreprises DO EST

Nouvel Accord 2015 - 2017

Après une négociation fastidieuse ou l'entreprise a eu du mal à accepter les améliorations proposées, un nouvel accord a été signé le 17 février 2015 par 4 organisations sur 5 **CFDT**, CFTC, FO et SUD.



Développer l'usage des transports en commun

- *Mars 2015 : Tout nouvel abonné bénéficiera d'une prise en charge à 100% de son abonnement de mars (push mèl du 20/02)*

Développer l'utilisation des véhicules propres

Acquisition 2 roues propres	Achat (valable 1 fois sur les 3 ans)	Frais d'entretien / Sécurité (1 / an)
Vélo traditionnel	maximum de 150 €	60 €
Vélo à assistance électrique	maximum de 300 €	75 €
Scooter électrique	maximum de 450 €	150 €



Remplacement de Batterie	Participation
Batterie VAE	Prix d'achat avec un maximum de 250 €
Batterie Scooter Electrique	Prix d'achat avec un maximum de 350 €

Prise en charge de 50% du montant de l'abonnement à un service de location 2 roues « propres » + prise en charge de 50% du montant de l'abonnement à un service de parking 2 roues « propres »

Déplacements exclusivement à pied

Participation annuelle réservée aux salariés se déplaçant exclusivement à pied	maximum de 50€ pour des éléments de confort et/ou sécurité
--	--



Prise en compte des salariés en situation de handicap

Ce point a été ajouté à l'initiative de la CFDT

Vous retrouverez l'accord et toutes les demandes de participations sur le site de la DO Est rubrique Pratique/Vie locale

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à solliciter vos représentants CFDT

Tableau comparatif des mesures PDE

	Prise en charge à 50% des frais de transports en commun par abonnement	Prise en charge à 50% des frais de location de vélo par abonnement	Prise en charge à 50% des frais annuels à un service de parc à vélo	participation à l'acquisition de 2 roues propres - acquisition de batteries de 2 roues propres	participation aux frais d'entretien /sécurité annuels des 2 roues propres	Participation réservée aux salariés se déplaçant exclusivement à pied	salariés en situation de handicap – participation à l'entretien des pneumatiques et petites réparations	place de parking sur site d'Orange
Prise en charge à 50% des frais de transports en commun par abonnement		oui	oui	oui	oui	non	oui	non
Prise en charge à 50% des frais de location de vélo par abonnement	oui		oui	oui	oui	non	non	non
Prise en charge à 50% des frais annuels à un service de parc à vélo	oui	oui		oui	oui	non	non	non
participation à l'acquisition de 2 roues propres - acquisition de batteries de 2 roues propres	oui	oui	oui		oui	non	non	non
participation aux frais d'entretien /sécurité annuels des 2 roues propres	oui	oui	oui	oui		non	non	non
Participation réservée aux salariés se déplaçant exclusivement à pied	non	non	non	non	non		non	non
salariés en situation de handicap – participation à l'entretien des pneumatiques et petites réparations	oui	non	non	non	non	non		oui
place de parking sur site d'Orange	non	non	non	non	non	non	oui	

*Au quotidien,
la CFDT
engagée
pour vous
représenter*